

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 JUIN 2006

L'an deux mille six, le vendredi 30 juin à 11 h 00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DEYRES.

Etaient présents, outre le Président :

- Mme Françoise DARTIGUE-PEYROU	Maire de Montfort-en-Chalosse
- Mr Marcel DUTOYA	Maire de Doazit
- Mr André LAFITTE	Maire d'Orist
- Mr François CAILLE	Maire de Donzacq
- Mr Jacques DUCOS	Maire de Sainte Foy
- Mme Danielle MICHEL	Maire de Saint-Paul-Lès-Dax
- Mr Henri DAUGA	Maire d'Aurice
- Mr Yves LAHOUN	Maire de Pouillon
- Mr Serge DAILHAT	Maire de Clermont
- Mr Claude MILET	Maire de Larrivière
- Mr Robert DESSALLES	Maire de Mimbaste

Etaient absents ou excusés :

- Mme Monique LUBIN	Maire d'Aubagnan
- Mr Alain DUDON	Maire de Biscarrosse et son suppléant
- Mr Jean-Claude LABERNEDE	Maire de Narrosse et son suppléant
- Mr Guy DUCOURNAU	Maire de Gastes et son suppléant
- Mme Lucette MARCHAND	Maire de Oeyreluy et sa suppléante
- Mme Christine DARDY	Maire de Saint-Martin-de-Seignanx et son suppléant
- Mr Bernard SUBSOL	Maire de Pontonx-sur-l'Adour et son suppléant
- Mr Bernard CORRIHONS	Maire d'Ondres et son suppléant
- Mme Elisabeth SERVIERES	Présidente de la CdC du canton de Montfort-en-Chalosse
- Mr Jean-Pierre LAFFERRERE	Président de la CdC du Tursan - Geaune et son suppléant
- Mr Jean-Paul SEBASTIEN	Président de la CdC de la Haute Lande - Sabres et son suppléant

Assistaient également à la réunion, Monsieur Dominique SAVARY, Directeur du Centre de Gestion et Madame Marie-France ETIENNE, Payeur Départemental.

Monsieur Jean-Claude DEYRES procède à l'appel des membres de l'assemblée.

La séance est ouverte à 11 h 10.

1) Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2006

Le Président demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et le Président remercie l'assemblée.

2) Décision modificative n°1 du budget primitif - exercice 2006

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 2131 Bâtiments publics	-27 000 €	
D 2154 Matériel médical	12 000 €	
D 2182 Matériel de transport	15 000 €	
TOTAL	0 €	0 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion, à procéder à toutes pièces et formalités se rapportant à cette décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2006.

3) Renouvellement création d'un poste d'ingénieur en organisation - Cat A - pour une durée de 6 mois

Par délibération en date du 20 décembre 2005, notre Conseil d'Administration a décidé de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2006, et pour une durée de 6 mois, la création d'un poste d'ingénieur en organisation, dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce service « audit en organisation » répond à une vraie demande des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux. En 2006, il accompagne la création de nouveaux CIAS dans les cantons non couverts et continue les études en cours, notamment auprès des établissements d'accueil pour personnes âgées. De plus, nous sommes sollicités par les structures intercommunales reprenant en gestion publique des services tels que les structures d'accueil petite enfance.

Monsieur le Président propose de renouveler sur les bases de la délibération du 20 décembre 2005, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2006, la création de ce poste.

Cet agent bénéficiera d'un contrat conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion, à renouveler la création d'un poste d'ingénieur en organisation pour une durée de 6 mois, et intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à ce renouvellement de création de poste.

4) Renouvellement création d'un poste chargé de mission «Validation des acquis de l'expérience» pour une durée de 6 mois

Par délibération en date du 20 décembre 2005, notre Conseil d'Administration a décidé de renouveler pour 6 mois la création du poste de chargé de mission « validation des acquis de l'expérience ».

Au titre de l'année 2006, la direction régionale des affaires sanitaires et sociales et la direction départementale du travail et de l'emploi nous ont sollicités pour que, dans le cadre de plusieurs conventions, et en accord avec le Conseil général des Landes, nous poursuivions l'expérimentation en cours relative à la validation des acquis de l'expérience du diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS).

De plus, l'accompagnement a été étendu à la VAE d'aide soignant et dès septembre, nous mettrons en œuvre un accompagnement spécifique dans le cadre de la VAE d'auxiliaire de puériculture.

En outre, dans le cadre d'un partenariat avec la délégation régionale du CNFPT, nous expérimenterons, dans le département des Landes, dans les prochains mois, la VAE du CAP petite enfance.

Monsieur le Président propose de renouveler la création de ce poste de chargé de mission pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2006, dans les mêmes conditions que précédemment.

Cet agent bénéficiera d'un contrat sur la base de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion à renouveler la création d'un poste de chargé de mission « validation des acquis de l'expérience » pour une durée de 6 mois et à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à ce renouvellement de création de poste.

5) Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet, assurant les fonctions d'ACFI

Par délibération en date du 20 décembre 2005, notre Conseil d'Administration a décidé de procéder au renouvellement d'un poste d'ingénieur sécurité contractuel pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2006 (délibération ci-annexée)

Il s'avère que notre ingénieur sécurité contractuel a décidé de donner sa démission à compter du 14 juillet 2006, en raison d'une réorientation de sa carrière professionnelle.

Le Centre de Gestion a effectué une publicité la plus large possible, afin de procéder au recrutement d'un ingénieur territorial, capable d'assurer les fonctions d'ACFI.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2006, en espérant que nous pourrions procéder au recrutement d'un nouvel ingénieur sécurité par voie statutaire

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion à créer et recruter un ingénieur territorial par voie statutaire, capable d'assurer les fonctions d'ACFI et à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à cette création et ce recrutement de poste d'ingénieur territorial.

6) Création de 3 postes de médecin territorial du travail et de prévention à temps complet - contractuel - 3 ans - article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984

Deux médecins du travail, fonctionnaires titulaires depuis des années, ont décidé de quitter le Centre de Gestion, l'un par voie de mutation, l'autre par une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Le Centre de Gestion a publié par tous moyens la vacance de ces deux postes, dès le 1^{er} juin 2006 (voir document ci-annexé). Outre la publication réglementaire de la vacance de ces emplois, le Centre de Gestion a procédé à deux publicités, l'une dans la Gazette des Communes, l'autre dans le Concours Médical (revue spécialisée à destination des médecins).

Nous n'avons pas reçu de candidatures de médecins statutaires. Sur les huit candidats, trois se sont désistés en raison de la faiblesse de la rémunération proposée par le Centre de Gestion. Cinq candidats ont été audités. Les candidatures de trois médecins ont été retenues afin de couvrir le besoin du service médecine qui est toujours de deux médecins à temps plein. Cependant, deux des trois candidats retenus ne souhaitaient pas l'être sur un poste à temps complet.

Devant l'impossibilité de recruter ces trois médecins, conformément au statut de la fonction publique territoriale, je vous propose de créer trois postes de médecins contractuels assurant les fonctions de médecin du travail et de prévention à temps complet comme suit :

- 1 poste de médecin territorial :
 - temps complet 35/35^{ème}
 - rémunération : Indice Majoré 880
 - contrat de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2006

- 1 poste de médecin territorial :
 - temps non complet 3/5^{ème}, soit 21/35^{ème}
 - rémunération : Indice Majoré 880
 - contrat de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2006

- 1 poste de médecin territorial :
 - temps non complet 2/5^{ème}, soit 14/35^{ème}
 - rémunération : Indice Majoré 880
 - contrat de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2006

Sur ces trois médecins, deux sont titulaires du CES de médecine du travail, un n'est pas titulaire des diplômes requis mais, par contre, ce médecin devra obligatoirement suivre la formation spécifique de médecin du travail organisée par l'Université de médecine, en étroite relation avec le Ministère de la Santé, dans le cadre d'une procédure réglementaire de reconversion professionnelle.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion à créer trois postes de médecins contractuels assurant les fonctions de médecin du travail et de prévention à temps complet et à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à la création de ces trois postes de médecin territorial du travail et de prévention.

7) Confirmation création de deux postes de médecins non titulaires - année 2006

Par délibération en date du 20 décembre 2005, notre Conseil d'Administration a créé deux postes de médecins non titulaires.

Il apparaît important d'harmoniser les rémunérations des médecins non titulaires, aussi, je vous propose de confirmer la création de ces deux postes de médecins non titulaires sur les bases suivantes :

- médecin territorial non titulaire
- rémunération : Indice Majoré 880
- durée : 1 an

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion à confirmer la création de deux postes de médecins non titulaires et à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à cette confirmation de création de ces deux postes de médecins non titulaires.

8) Mise en place Compte Epargne Temps Centre de Gestion

Conformément aux dispositions du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 instituant le Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique, le Centre de Gestion a préparé le projet ci-annexé de Compte Epargne Temps.

En application des dispositions du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 susvisé, il appartient au Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après consultation du Comité Technique Paritaire compétent, de fixer les règles d'ouverture de fonctionnement, de gestion et de fermeture du Compte Epargne Temps.

Lors de sa réunion en date du 19 juin 2006, le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable au projet de Compte Epargne Temps du Centre de Gestion.

Monsieur le Président propose d'approuver le règlement de Compte Epargne Temps ci-annexé et de le mettre en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2006.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion à mettre en œuvre le Compte Epargne Temps à compter du 1^{er} juillet 2006 et à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à la mise en œuvre du Compte Epargne Temps Centre de Gestion.

9) Marché d'acquisition et de maintenance d'un logiciel de gestion des carrières - année 2006

Conformément aux dispositions prévues dans le guide des procédures approuvé par délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2005, un appel à concurrence a été lancé pour l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de gestion des carrières.

Compte tenu du montant prévisionnel, inférieur à 210 000 euros, la mise en concurrence a été mise en œuvre, en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics, selon la procédure adaptée prévue dans le guide des procédures précité.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le BOAMP, « le travailleur landais », sur les sites Internet du Centre de Gestion et de Landespublic.org.

Deux entreprises ont adressé des offres.

La commission chargée de l'examen des offres a fait une proposition sur l'offre qui apparaît économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix prévus dans le dossier de consultation.

Monsieur le Président propose de retenir la proposition de la commission et d'autoriser à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion, à retenir la proposition de la commission et à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue et à intervenir à toutes pièces et formalités relatives au marché d'acquisition et de maintenance d'un logiciel de gestion des carrières.

10) Marché d'acquisition de matériels informatiques – année 2006

Conformément aux dispositions prévues dans le guide des procédures approuvé par délibération du Conseil d'administration en date du 31 mars 2005, un appel à concurrence a été lancé pour l'acquisition de matériels informatiques, répartis en 4 lots.

Compte tenu du montant prévisionnel, inférieur à 210 000 euros, la mise en concurrence a été mise en œuvre, en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics, selon la procédure adaptée prévue dans le guide des procédures précité.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le BOAMP, « le travailleur landais », sur les sites Internet du Centre de Gestion et de landespublic.org.

Neuf entreprises ont adressé des offres.

La commission chargée de l'examen des offres a fait une proposition sur les offres qui apparaissent économiquement les plus avantageuses au regard des critères de choix prévus dans le dossier de consultation.

Monsieur le Président propose de retenir les propositions de la commission et d'autoriser à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, autorise Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion, à retenir les proposition de la commission et à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues et à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant au marché d'acquisition de matériels informatiques pour l'année 2006.

11) Marché d'acquisition de 6 véhicules diesels légers de moins de 3,5 tonnes et reprise de 3 véhicules du Centre de Gestion - année 2006

Conformément aux dispositions prévues dans le guide des procédures approuvé par délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2005, un appel à concurrence a été lancé pour l'acquisition de 6 véhicules diesels légers de moins de 3,5 tonnes comprenant la reprise de 3 véhicules du Centre de Gestion.

Compte tenu du montant prévisionnel, inférieur à 210 000 euros, la mise en concurrence a été mise en œuvre, en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics, selon la procédure adaptée prévue dans le guide des procédures précité.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le BOAMP, « le travailleur landais », et sur le site Internet du Centre de Gestion.

Trois entreprises ont adressé des offres.

La commission chargée de l'examen des offres a fait une proposition sur l'offre qui apparaît économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix prévus dans le dossier de consultation.

Monsieur le Président propose de retenir la proposition de la commission et d'autoriser à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, autorise Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion, à retenir la proposition de la commission et à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue et à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant au marché d'acquisition des 6 véhicules légers ainsi qu'à la reprise des 3 voitures du Centre de Gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Claude DEYRES demande si l'assemblée a des questions à poser.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11H45.

Fait à Saint-Sever, le 30 juin 2006

Le Président

Les Vice-présidents

Les membres